

Maladies professionnelles : 2 cancers ajoutés

Deux cancers liés à l'exposition à des substances polluantes ont rejoint la liste des maladies professionnelles via un décret publié le 7 mai dans le Journal officiel :

- **Le carcinome hépatocellulaire** qui est causé par l'exposition au chlorure de vinyle monomère. Cette substance est notamment utilisée dans la fabrication de PVC ou de bombes aérosols. Le délai de prise en charge est de 30 ans sous réserve d'une exposition d'au moins 6 mois.
- **La leucémie myéloïde chronique** qui est associée à la production, au transport, à la logistique et à l'utilisation des produits contenant du butadiène, gaz inflammable notamment utilisé dans les usines de caoutchouc, de nylon et dans le raffinage pétrolier. Le délai de prise en charge est de 20 ans.

Pour télécharger le décret :



Sources : [Le quotidien du médecin](#) et [Légifrance](#)